

# CORRIDA DE PASCALE - REGLEMENT

## Article 1 : Organisation

La **CORRIDA DE PASCALE** est une épreuve de course à pied organisée par l'**Office Municipal des Sports de Péronne**. L'**organisateur** peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire via le formulaire disponible sur le site, par mail à l'adresse [barbier-pierre@orange.fr](mailto:barbier-pierre@orange.fr) et par téléphone au **06 22 51 18 98**.

## Article 2 : Date, horaires et parcours

La **CORRIDA DE PASCALE** se tiendra le **17 juin 2022** à Péronne.

Les épreuves sont les suivantes :

17/06 - 18:45 **003 Défi endurance 4,6,8,10 et 12 mn**

17/06 - 19:15 **003 Course poussin PO FM 800**

17/06 - 19:30 **003 Course benjamins BE FM 1150**

17/06 - 19:45 **003 La populaire TC FM 3333**

17/06 - 20:15 **261 Course des AS TC FM 10000**

Le retrait des [dossards](#) se fera sur place à partir de 17h30 pour toutes les épreuves. Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

Le parcours. Boucle de 3300 mètres empruntant l'avenue de la république, la rue des tourelles, l'avenue de fort Carabit et la rue Maurice Devillers .

## Article 3 : Condition de participation

### 3-1 : Certificat médical et licences sportives

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation à la **CORRIDA DE PASCALE** n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- d'une [licence sportive](#) FFA ou UFOLEP Athlé en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course.
- d'un **certificat médical** d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Ce document (original ou copie) doit être daté de moins de un an à la date de la course, et ne peut être remplacé par aucun autre document attestant de son existence.

### 3-2 : Catégories d'âge

La **CORRIDA DE PASCALE** est accessible aux coureurs de toutes catégories.

La FFA a défini des catégories et distances autorisées par tranche d'âge.

Les mineurs sont autorisés à participer à la compétition sous réserve de présenter une autorisation parentale dûment remplie et signée.

## Article 4 : Mode d'inscription

Les [inscriptions](#) se font en ligne sur notre site internet **adeorun** et le coureur pourra immédiatement vérifier que son nom apparaît effectivement sur la liste des inscrits. Il est possible de s'inscrire sur place au plus tard **30 min** avant l'épreuve.

### 4-1 : Droit d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription de 5 € pour les hommes à partir de la catégorie cadets (7 € sur place)

### 4-2 : Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve.

L'**O.M.S** décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

### 4-3 : Remboursement

L'inscription est ferme et définitive, mais le remplacement d'un coureur sur autorisation préalable de l'organisateur et après communication des informations concernant le remplaçant (nom, prénom, date de naissance) et présentation de sa licence ou de son certificat médical reste possible.

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

## Article 5 : Sécurité

L'organisateur déploiera un **Dispositif Prévisionnel de Secours** (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes, et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par un médecin et une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire. Des kinésithérapeutes attendent les concurrents à l'arrivée. Pour toute urgence, un numéro de téléphone sera imprimé sur

chaque dossard. Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

**En cas de reprise de la pandémie du COVID19 et du changement des règles sanitaires, ce règlement pourra être modifié au niveau sécurité.**

## Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

Les **organisateur**s ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de **ALLIANZ** pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'[organisateur de l'évènement de running](#) en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

## Articles 7 : Chronométrage

**Course 02** assurera le chronométrage au moyen de **GMCAP** et de puces électroniques intégrées au dossard. Tout participant porteur d'une puce ne correspondant pas à son identité sera exclu de l'évènement. La non-restitution du dossard à l'issue de l'épreuve entraînera une facturation de 10 euros au concurrent.

## Article 8 : Récompenses

Les **5 premiers** de l'épreuve et les premiers par catégorie de la course **des AS** recevront une médaille et une prime (cf.montants ci-dessous, remises uniquement le jour même en présence de l'athlète).

	F	M
1er scratch	160 €	160 €
2ème scratch	100 €	100 €
3ème scratch	80 €	80 €
4ème scratch	70 €	70 €
5ème scratch	50 €	50 €
1er senior	36 €	36 €
1er espoir	36 €	36 €
1er junior	36 €	36 €
1er cadet	36 €	36 €
1er master 0	36 €	36 €
1er master 1	36 €	36 €
1er master 2	36 €	36 €
1er master 3	36 €	36 €
1er master 4	36 €	36 €
1er master 5	36 €	36 €
1er master 6	36 €	36 €
1er master 7	36 €	36 €

Chaque participant ayant franchi la ligne d'arrivée de toutes les épreuves se verra remettre une médaille. Un lot sera donné à l'inscription.

Prime des clubs (remises le jour même ou envoyées par la poste)

<i>1er club (places)</i>	<b>100 €</b>
<i>1er club (temps)</i>	<b>100 €</b>
<i>1er club (nombre)</i>	<b>100 €</b>
<i>total clubs</i>	<b>300 €</b>

Les résultats de la course **CORRIDA DE PASCALE** seront disponibles dès que possible sur le site de la manifestation.

## **Article 9 : Annulation**

Si en cas de force majeure (aléas climatiques, COVID...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

## **Article 10 : Droit à l'image**

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

Les organisateurs de la **CORRIDA DE PASCALE**